

# Du travail et du salaire en temps de crise - Débat avec Bernard Friot

jeudi 5 septembre 2013, par [HARRIBEY Jean-Marie](#) (Date de rédaction antérieure : 1er juin 2013).

**À propos du livre de Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.**

Sommaire

- [Le travail productif](#)
- [La valeur, la force de travail](#)
- [La monnaie](#)

---

Beaucoup d'entre nous sont convaincus que la crise capitaliste qui sévit, depuis près de cinq ans pour sa seule phase actuelle, a, parmi ses causes essentielles, la dévalorisation de la condition salariale [1], pendant que les capacités d'accumulation permises par les ressources de la planète se rapprochent inexorablement de leurs limites. La mise en débat du travail fait donc partie des priorités pour inverser le cours de choses. Le sociologue et économiste Bernard Friot y contribue et, au fil de ses ouvrages, il trace un sillon original. Spécialiste reconnu de la protection sociale et de l'histoire des institutions sociales, il propose une conceptualisation susceptible à ses yeux de fournir une assise solide pour sortir du capitalisme et du modèle d'emploi que celui-ci impose. À partir de la problématique dressée dans *L'enjeu des retraites* [2] il y a deux ans, son dernier livre, *L'enjeu du salaire* [3], entend montrer qu'il faut prolonger la dynamique des institutions salariales qui contiennent la force subversive pour en finir avec la soumission du travail à la dictature de la « valeur-travail » mesurée par le temps.

L'exemple type d'institution inventée par les luttes ouvrières est la cotisation sociale qu'il convient, selon B. Friot, de généraliser en élargissant à toute la valeur ajoutée le principe de la cotisation. Ainsi, le salaire direct versé par les entreprises disparaît au profit d'une cotisation sociale qui paiera les salaires dans le secteur marchand et dans la fonction publique, et d'une cotisation économique qui financera les investissements. Tout le PIB est socialisé dans des caisses collectives dont la Sécurité sociale actuelle est le modèle, et il n'y a plus besoin de réformer la fiscalité devenue inutile. Alors, le « marché du travail » disparaît, et le travail abstrait selon la convention capitaliste du travail s'évanouit au profit d'une convention salariale du travail : la valeur économique ne dépend plus du temps de travail mais de la qualification personnelle attribuée à vie avec le salaire correspondant. La cotisation sociale et la qualification personnelle « *sont les deux institutions centrales du salaire construites au XX<sup>e</sup> siècle* » (p. 46). Et l'auteur ajoute : « *Or qualification et cotisations sont subversives des institutions centrales du capital que sont la propriété lucrative, le marché du travail, la valeur-travail et le crédit* » (p. 46). Il sera possible alors d'instituer un salaire universel.

Comme B. Friot se fixe pour objectif explicite de renouveler de fond en comble les concepts de travail, de valeur, de monnaie, etc., c'est à ce niveau théorique qu'il convient d'apprécier sa thèse.

Ce que j'écris en suivant n'est pas fondé sur des certitudes mais sur les multiples questionnements que suscite la lecture d'un livre à recommander pour cerner les points de débat au sein du mouvement social.

## Le travail productif

B. Friot a le mérite d'appuyer l'idée que le travail effectué dans la sphère non marchande est productif non seulement de valeurs d'usage mais aussi de valeur économique, idée antagonique à l'idéologie libérale mais que nous avons aussi beaucoup de peine à faire accepter aux marxistes traditionnels. Ayant théorisé depuis une vingtaine d'années le travail productif des salariés de la sphère non marchande qui donne lieu à des « *suppléments obligatoires* » [4], je sais combien cette thèse soulève l'hostilité des uns et l'incompréhension des autres, ces derniers accrochés au dogme de la matérialité du produit ou à celui de son caractère marchand, parce qu'ils n'arrivent pas à distinguer productif de valeur et productif de capital.

Cependant, l'extension que donne B. Friot à cette thèse pose question : la cotisation sociale est-elle simultanément « *la reconnaissance d'une valeur non marchande produite par les soignants, les retraités, les chômeurs, les personnes en arrêt de maladie, les parents, et incorporée dans les prix des marchandises* » (p. 60), c'est-à-dire la même valeur peut-elle être produite, par exemple, à la fois par les soignants et par les soignés ? Cette ambiguïté, sinon erreur, était déjà présente dans les travaux précédents de B. Friot et avait donné lieu à une discussion serrée entre nous. Il s'était défendu de commettre cette confusion mais, si elle est atténuée dans le présent ouvrage, elle n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la citation ci-dessus, laquelle n'est pas coupée de son contexte, car elle est sous-jacente à un autre point discutable qui montre que B. Friot n'a pas complètement abandonné le dogme dominant selon lequel « *il faut bien qu'il y ait un flux de monnaie qui, sous forme de cotisations sociales, aille du marchand vers le non-marchand* » (p. 115).

L'auteur est convaincant quand il plaide pour un droit à la qualification personnelle, acquis dès la majorité de 18 ans, au même titre que la citoyenneté politique, mais l'instauration d'un droit peut-elle être tenue pour création de valeur ? Et le fait de décider d'appeler « salaire » sa pension et « travail » son activité libre est-il la preuve que c'est le retraité qui crée la valeur qu'il reçoit ? En fait, B. Friot considère que c'est le versement en lui-même de ce qu'il tient à appeler « salaire » qui, dès cet instant, constitue une création de valeur. Autrement dit, imaginons que je sois à la retraite et que je décide de m'enfermer chez moi jusqu'au terme de ma vie et de ne rien faire sinon respirer, le fait de percevoir une pension serait-il la preuve de ma contribution à la création de valeur, et qu'en aucun cas cette pension ne proviendrait d'un transfert de valeur créée par les cotisants ? Mais, s'il en est ainsi, pourquoi encore parler de cotisation et de cotisants puisque ceux-ci n'y seraient pour rien ?

C'est tellement évident que B. Friot est forcé de le reconnaître : « *Il y a des cotisations sociales liées à chaque emploi, mais elles n'ont pas leur origine en valeur dans le travail du titulaire de l'emploi. Si l'on entendait par « cotisant » celle ou celui qui produit la valeur économique correspondant à la cotisation, ce qui n'est pas plus absurde que son acception actuelle, alors c'est le retraité qui serait le cotisant de la pension, tout comme c'est le soignant qui serait le cotisant de la prestation de santé : le travail qui fonde en valeur cette cotisation, c'est celui des soignants.* » (p. 59). Dans cette affirmation, il y a une idée juste : le soignant produit la valeur de la prestation santé. Mais il est faux, à mon sens, de ne pas distinguer créateur de valeur et bénéficiaire de cette création.

Comment trancher ce point délicat ? Je propose à B. Friot le raisonnement suivant, en forme de passage à la limite, que j'avais utilisé pour démontrer que les travailleurs employés dans les services

non marchands étaient productifs. Puisque B. Friot pense que le prix des marchandises capitalistes inclut la valeur que produisent les retraités (p. 60, 115, 117), imaginons que toute la sphère marchande soit peu à peu socialisée et donc que la possibilité d'inclure les cotisations dans le prix des marchandises tende vers zéro, que se passe-t-il, n'y a-t-il plus de retraites ? On ne peut répondre que le problème est résolu par la généralisation de la cotisation puisque celle-ci est contradictoirement définie par B. Friot, d'un côté, comme incluse dans le prix des marchandises et, de l'autre, comme l'évaluation de la qualification du retraité. Le problème n'est pas non plus résolu en disant que la création monétaire correspondra à la qualification reconnue au retraité, dont par définition le fruit de l'activité ne sera pas susceptible d'être acheté par quiconque, comme par exemple les tomates (p. 113) que le retraité cultive pour ses propres besoins. Curieusement, l'exemple des tomates, dont la production est érigée par B. Friot, à tort selon moi, au rang de valeur économique, suit un autre exemple interprété différemment, mais cette fois-ci avec raison : « *Le café que je fais chez moi [...] a une valeur d'usage [...] mais il ne vaut rien* » (p. 26).

On retrouve donc le point discuté au moment de la bataille sur les retraites, sur lequel B. Friot n'a pas varié, mais dont il ne peut administrer la démonstration car c'est une pétition de principe a priori sur le statut du retraité, qui propose un énoncé normatif et non positif. C'est d'ailleurs ce que proclame fortement B. Friot : « *Je le [le droit au salaire] proclame pour chacun jusqu'à la mort, y compris s'il est grabataire et mourant* » [5]. On est d'accord, tout le monde y a droit, mais cela n'a rien à voir avec la création de valeur. CQFD : c'est un énoncé normatif [6].

### **La valeur, la force de travail et le salaire**

La discussion évolue alors vers le statut des concepts qu'on utilise en sciences sociales. B. Friot est tout à fait habilité à innover en ce domaine, et même à bousculer toutes les habitudes, notamment celles en vigueur à gauche. À condition que l'usage des mots communément admis puisse encore servir de support à la discussion. Ainsi, la bataille contre la « naturalisation » des catégories théoriques à laquelle veut contribuer B. Friot pourra être menée.

Je commence par une remarque qui a l'air d'un détail. J'avais autrefois objecté à B. Friot qu'il fallait distinguer la source des cotisations (et de tout prélèvement) et l'assiette de calcul [7]. Tout prélèvement est effectué sur la valeur ajoutée par le travail : dans ce livre, B. Friot le dit également ainsi (p. 101). L'assiette diffère selon le mode de calcul du prélèvement, par exemple 80 % du salaire brut : B. Friot le dit encore ainsi (p. 101). Il conclut : « *Il en est de même pour tout autre mode de financement, puisque, redisons-le, on ne peut dépenser que ce que produit le travail* » (p. 101), et il utilise à plusieurs reprises le terme synonyme de « *ponction* » (p. 59, 64, 116) pour désigner les prélèvements. Est-ce vraiment un détail ? Ce n'est pas certain, car B. Friot s'est toujours déclaré hostile à toute fiscalisation du financement de la protection sociale, que ce soit par le biais de la CSG ou de la TVA. Et il a de bons arguments pour s'y opposer. Mais il s'est toujours déclaré aussi hostile à l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée, incluant donc les profits. Et, ici, la raison en demeure complètement mystérieuse, alors même qu'il prône d'affecter toute la valeur ajoutée à la cotisation et qu'il va même jusqu'à dire que « *les cotisations pourront être ponctionnées sur le PIB non plus en pourcentage du salaire direct (puisque ce salaire direct sera lui-même payé par cotisations) mais en pourcentage de la valeur ajoutée dans l'entreprise* » (p. 156) [8]. Cette hésitation est-elle liée au fait que l'auteur nie l'existence de ce qu'on appelle communément des transferts sociaux ? On y reviendra.

Pour les besoins de son argumentation, B. Friot considère que tout le monde sauf lui définit à tort les cotisations sociales comme un « salaire différé ». Or s'il est vrai que cette idée est présente dans certains syndicats (en fait minoritaires), elle est combattue par une large part du mouvement social

et, pour notre part, nous avons toujours expliqué qu'il s'agissait d'un salaire socialisé [9]. Et, à bien y regarder, il se pourrait bien que, malgré son adhésion au mot, B. Friot est en train d'en nier le contenu. Parce que, si la pension du retraité est vraiment le salaire sanctionnant sa qualification « personnelle », où se niche la socialisation ? Cette dernière notion n'a de sens que si, précisément, une rémunération n'est pas liée à la condition personnelle, en tant que producteur, de celui qui la reçoit. Or B. Friot s'attache à lier la pension à la valeur que, selon lui, le pensionné produit. Quoiqu'il en soit, assimiler la solidarité intergénérationnelle à l'idée de salaire différé (p. 112) n'est pas correct car, par définition, l'idée que chacun « récupère » ses cotisations par un salaire soi-disant différé est antinomique avec celle de solidarité intergénérationnelle.

B. Friot revisite le concept de force de travail sur deux plans. À un premier niveau, il en fait d'abord la clé de l'analyse de l'exploitation capitaliste, conformément à l'analyse marxiste, mais rapidement il prend ses distances avec lui car ce concept serait devenu une « *donnée naturelle* » et car « *la classe ouvrière organisée [aurait] revendiqué que les salariés soient payés pour **la valeur de leur travail*** » (p. 17, souligné par moi). Où a-t-il trouvé cela ? Tenter de rapprocher force de travail et capital humain (p. 18), qui sont deux concepts totalement antagoniques, est pour le moins hasardeux quand on voit les ravages idéologiques produits par l'introduction de la notion de capital humain en économie qui a justement pour but de tout ramener à du capital au lieu du travail. La théorie du capital humain est l'anti-théorie de la valeur-travail. Ainsi, le paradoxe, sinon la contradiction, du capitalisme est d'imposer l'application de la valeur-travail pour assurer l'accumulation du capital tout en récusant la théorie éponyme qui met en évidence l'exploitation et les contradictions de l'accumulation. Et B. Friot a une intuition juste quand il dit que « *toute remise en cause du principe de l'abstraction du travail comme mesure de la valeur serait une régression* » (p. 32), mais le lecteur est dérouté par la distance qu'il prend avec le concept de force de travail.

À un second niveau, B. Friot récuse l'utilisation du concept de force de travail pour désigner les fonctionnaires et, de manière générale, tous les travailleurs payés par les impôts et les cotisations sociales. Son argument est qu'ils ne sont pas soumis au « marché du travail » et que la qualification leur est personnelle et non pas attachée à un poste, tandis que leur salaire est lié à leur grade. On se demande d'ailleurs comment se fait l'affectation d'un travailleur « *qualifié personnellement* » sur un poste qui est, lui, dépourvu de toute caractéristique parallèle ? Selon B. Friot, seuls les travailleurs de la sphère capitaliste vendent leur force de travail et sont en « emploi ». Il choisit de réduire l'emploi à l'emploi salarié par le capital. Après tout, pourquoi pas, cela peut être affaire de convention sémantique. Mais alors, il y a un risque, au moins, de perdre le lecteur, et, au pire, de tomber sur un obstacle théorique et politique. Car B. Friot nous dit : « *Nous pouvons nous appuyer sur le salaire pour libérer le travail du carcan de sa convention capitaliste. À vrai dire, nous n'avons pas d'autre chemin. À condition, bien sûr, de nous défaire de sa lecture en termes de pouvoir d'achat pour mesurer tout ce dont il est porteur en termes de pouvoir sur la valeur économique. Car après deux siècles de conflit décisif, la **rémunération** exprime certes la subordination des travailleurs à la convention capitaliste du travail, mais le **salaire** s'est affirmé contradictoirement à elle* » (p. 45). De deux choses l'une : ou bien la force de travail est exploitée et subordonnée et son salaire est l'expression de ce rapport social, ou bien le salaire ne se rapporte pas au rapport salarial qui est un rapport social d'exploitation. On pourrait aussitôt m'objecter : les deux aspects sont dialectiquement liés et la lutte sociale est la résultante de cette tension. Mais ce n'est pas vraiment ce que dit B. Friot, qui, à mon sens, n'est pas enfermé dans une contradiction du réel, mais dans une difficulté propre à son raisonnement. D'un côté, il définit le travail ainsi : « *On travaille lorsque l'activité productive de valeur d'usage - le travail concret - se double d'une production de valeur économique (le travail abstrait depuis son invention capitaliste) parce qu'elle s'inscrit dans des institutions qui, par **convention**, ajoutent à la valeur d'usage une valeur économique.* » (p. 44). Il rattache cette définition à la situation des retraités ou des travailleurs de la santé, mais elle s'applique aussi aux salariés du capital. D'un autre côté, il considère qu'il existe deux types de travail abstrait : « *Dans le*

*capitalisme, le travail abstrait est la dépense d'énergie humaine qui, définie par sa durée, sert de mesure de la valeur économique dans une économie qui repose sur l'extraction de plus-value (survaleur) par la réduction des personnes, dans la production, à des forces de travail* » (p. 25). Mais « *la valeur-travail n'est pas la seule forme de travail abstrait et [...] une activité peut être transformée en travail sur la base d'une autre abstraction, la qualification* » (p. 75). La conclusion ne laisse pas de surprendre : « *La qualification personnelle mesure la valeur des biens et services non pas par leur temps de production mais par la qualification de leurs producteurs.* » (p. 176). Comme le salaire s'identifie à la qualification personnelle - « *qualifier, c'est attribuer un salaire* » (p. 87) ; le grade a « *une valeur économique* » (p. 90) ; « *la qualification mesure la valeur des biens* » (p. 132) -, on n'est pas loin de retrouver le raisonnement circulaire dans lequel Adam Smith s'était enfermé avec sa notion de travail commandé : le salaire détermine la valeur du blé et la valeur du blé détermine le salaire ; raisonnement que Ricardo avait écarté, et que Marx avait définitivement balayé en forgeant le concept de force de travail différent du travail.

La conception de la valeur que développe B. Friot est donc une source permanente d'interrogation. On ne sait plus si la valeur-travail imprime sa loi aux marchandises, ou bien si le prix des marchandises incorpore une valeur au-delà de leur propre valeur. De plus, est-ce certain que seules les marchandises produites par le capitalisme ont une valeur qui tend à coïncider avec le temps de travail [10] ? Qu'en est-il dans les sociétés marchandes non capitalistes ou les producteurs échangent eux-mêmes le produit de leur travail ? D'autre part encore, la productivité du travail n'évolue-t-elle pas justement en sens inverse de la valeur en termes de travail, et cela au cours des siècles et des millénaires, par-delà l'irruption et le développement du capitalisme ?

Le concept de force de travail s'applique-t-il uniquement aux salariés du secteur capitaliste, comme l'auteur le prétend, ou bien aussi aux salariés du secteur non marchand, et enfin également aux travailleurs évoluant dans des rapports sociaux autres, qu'ils appartiennent au passé (esclavage, servage) ou au présent comme les paysans ? Marx, dont se réclame B. Friot, avait pris soin de séparer les catégories de travail en général et de travail salarié, c'est-à-dire il distinguait le concept générique de force de travail et le rapport social historique dans lequel cette force est mise en œuvre. B. Friot s'affranchit de cette distinction. Répétons-le, il en a parfaitement le droit intellectuel. Il écrit : « *Le travail concret est un invariant anthropologique, tout comme l'est la production de valeur économique qui est, dans le capitalisme, mesurée par le travail abstrait* » (p. 43). Mais l'auteur ne nous dit jamais par quel mécanisme s'exécute le processus d'abstraction. Si l'on suit Marx, c'est le marché qui, au cours du « *saut périlleux de la marchandise* » [11], accomplit la validation sociale du travail concret qui intègre simultanément, d'une part, la concurrence des capitaux et leur exigence de rémunération moyenne, et, d'autre part, les fluctuations de l'offre et de la demande. Et, si on revient vers B. Friot, le marché disparaît au profit d'une coordination centralisée de toutes les activités individuelles, puisque salaire, cotisation sociale et cotisation économique épuiseront toute la valeur ajoutée, mise à part une réserve pour l'autofinancement des entreprises. Dès lors, ce ne sont pas seulement les marchés financiers et la propriété lucrative qui sont éliminés, c'est aussi tout mode de coordination par le marché. Est-ce tenable alors que l'histoire a montré que capitalisme et marché n'étaient pas synonymes, contrairement à ce que pensaient sans doute Marx et, plus encore, le mouvement marxiste ultérieur ?

On peut considérer que dans la définition de la valeur, il y a une part qui résulte des conventions sociales. Et B. Friot a raison de considérer que les niveaux de salaire des différentes catégories de travailleurs dépendent plus des rapports de force que d'un panier de marchandises censé subvenir aux besoins, cela est un acquis de la socio-économie aujourd'hui. L'ampleur du panier dépend lui-même, à travers le salaire monétaire, des résultats de la lutte sociale. Mais peut-on croire que ce rapport d'exploitation et de domination auquel sont soumis les travailleurs employés par le capital n'est pas aussi le lot, bien que sous des formes modifiées ou atténuées, de ceux employés par les

administrations publiques ? Autrement dit, peut-on imaginer que la qualification personnelle dont B. Friot fait l'éloge soit attribuée par l'État dans le cadre de conventions sur lesquelles les rapports d'exploitation dominants par ailleurs n'exerceraient aucune influence ?

## La monnaie

L'originalité de B. Friot ne s'arrête pas au travail et au salaire. À partir de sa conception de la création de valeur, il esquisse aussi une théorie de la monnaie lorsqu'il réfute l'idée commune de l'existence de transferts sociaux allant des travailleurs actifs au sens habituel vers les malades, les chômeurs et les retraités. Comme les cotisations sont incluses dans le prix des marchandises, il en déduit que « *de ce prix est tiré un flux de monnaie qui va payer les soignants, les retraités ou les parents, un flux qui retournera aux marchandises puisque les pensions, les salaires et les allocations ainsi distribués seront dépensés : ce flux de monnaie dans les deux sens est ainsi une opération blanche et n'est en aucun cas un flux de valeur comme on le pense spontanément. Le fait que des producteurs de non-marchand « cotisent » par fausse symétrie participe à cette dommageable confusion* » (p. 60, souligné par moi). Ainsi donc, un flux de monnaie ne serait pas un flux de valeur ! Voilà qui est nouveau dans le paysage théorique, bien qu'on sache qu'il n'y a pas de valeur économique reconnue qui ne soit monétaire et que, réciproquement, tout flux monétaire représente une valeur produite ou anticipe cette production. Au passage, si les salariés produisant des services non marchands ne cotisent pas vraiment, qui paie alors leurs cotisations ?

B. Friot propose de créer de la monnaie dès que les jeunes ont 18 ans pour anticiper la production qu'ils réaliseront. Que se passera-t-il entre ce moment et celui où ils entreront en activité productive ? Quelle production se trouvera en face de leur pouvoir d'achat ? Puisqu'il n'y en aura pas, cela signifie que l'équilibre ne pourra être rétabli que par l'augmentation des cotisations et la baisse des salaires directs des producteurs, étant entendu que, selon l'auteur, il n'y aura plus de profits.

Dans ce livre, B. Friot approfondit l'idée qu'il avait avancée dans le précédent : il propose de socialiser l'investissement sur le modèle d'une cotisation économique. Salaires directs, cotisations sociales et cotisations économiques sont mis dans un pot commun. Tout le PIB est socialisé. S'il en est ainsi, pourquoi a-t-on encore besoin de cotisations et de monnaie ? Des tickets ne suffiraient-ils pas ? Il faudrait leur trouver un nom...

Enfin, B. Friot pense que la cotisation économique permettra de financer l'investissement sans crédit. On comprend son intention : éviter la rente financière. Soit. Mais toute création monétaire provient du crédit accordé par le système bancaire. Et, au niveau macroéconomique, l'investissement net requiert la création monétaire [12].

On le voit, B. Friot prend tout le monde à contre-pied (et c'est ce qui fait l'intérêt de le lire attentivement) : les « réformateurs » libéraux, leurs opposants qu'il dénonce comme inefficaces, et peut-être lui-même. Pour qu'il n'y ait pas de malentendus, je redis que certains préceptes normatifs proposés par B. Friot sont tout à fait recevables, notamment le principal : le droit, pour chacun, à la reconnaissance de son travail et de sa qualification, et le droit concomitant à un salaire, c'est-à-dire dans mon esprit, droit à un revenu - terme auquel je préfère garder son sens générique, contrairement à B. Friot qui le réserve uniquement au revenu tiré de la propriété alors qu'il existe le terme de rente, notamment financière, qui pourrait être utilisé - qu'il soit producteur ou non. Mais, à moins de doter les préceptes normatifs de vertus performatives extraordinaires, ils ne peuvent être présentés comme des énoncés positifs. En tout cas, il y a dans la réflexion menée par Bernard Friot

de quoi alimenter le débat théorique et politique à gauche de la gauche. Et il y en a besoin en ces temps de crise.

**J.-M. Harribey**

---

**P.-S.**

\* Paru sur le site de Contretemps, 01/06/2012 - 21:02 :

<http://www.contretemps.eu/lectures/travail-salaire-en-temps-crise-0>

\* Nos [Contretemps] contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.

---

**Notes**

[1] J.-M. Harribey, « Le travail au cœur de la crise du capitalisme », 27 janvier 2012, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/travail/crise-travail.pdf>.

[2] B. Friot, L'enjeu des retraites, Paris, La Dispute, 2010. Voir « J.-M. Harribey, « Les retraités créent-ils la valeur monétaire qu'ils perçoivent ?, Remarques sur le livre de Bernard Friot, L'enjeu des retraites », Revue française de socio-économie, n° 6, second semestre 2010, p. 149-156, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/debar-friot.pdf> ; la réponse de B. Friot, « Travailler, est-ce avoir un emploi ou une qualification personnelle ? L'activité des retraités est-elle « utile » ou est-ce « du travail » ? », Revue française de socio-économie, n° 6, second semestre 2010, p. 157-166.

[3] B. Friot, L'enjeu du salaire, Paris, La Dispute, 2012.

[4] J.-M. Harribey, « Les prélèvements obligatoires sont des suppléments obligatoires », Le Monde, 25 mars 1997, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/so.pdf> ; « Le principe de la demande implicite », Le Monde, 20 mars 2001, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/demande-implicite.pdf> ; « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique, Économie appliquée, Tome LVII, n° 4, décembre 2004, p. 59-96, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/productif-non-marchand.pdf> ; « Les vertus oubliées de l'activité non marchande », Le Monde diplomatique, novembre 2008, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/non-marchand-diplo.pdf>.

[5] B. Friot, « Travailler, est-ce avoir un emploi ou une qualification personnelle ? L'activité des retraités est-elle « utile » ou est-ce « du travail » ? », op. cit., p. 163.

[6] Je ne saisis pas comment il faut comprendre l'affirmation selon laquelle « à compter de sa majorité, toute personne est capable de décider de la valeur économique » (p. 127). La valeur se décide-t-elle hors de tout contexte socio-technique productif ? B. Friot a pourtant une formule tout à fait heureuse : « On ne peut pas jouer aux boules avec des œufs » (p. 28).

[7] J.-M. Harribey, « Ce n'est pas le salaire qui paie la cotisation sociale, c'est le salarié. Nuance ! », 1<sup>er</sup> juin 2003, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites20.pdf>.

[8] J'ai relu plusieurs fois sans le comprendre le passage où B. Friot dénonce l'idée que « le salaire cotise » (p. 99), alors même que c'est lui qui avait introduit cette idée dans ses textes antérieurs, Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française, Paris, La Dispute, 1998, et « Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales », <http://perso.wanadoo.fr/epinore/retraites-16mai03.htm> ; idée que j'avais contestée dans « Ce n'est pas le salaire qui paie la cotisation sociale, c'est le salarié. Nuance ! », op. cit. Sans doute, B. Friot fait-il un pas de plus : ce n'est pas non plus le salarié qui cotise.

[9] Voir notamment l'encadré « Salaire socialisé versus salaire différé » dans Attac et Fondation Copernic, Retraites : l'heure de vérité, Paris, Syllepse, 2010, p. 111-112.

[10] Je laisse de côté ici toutes les discussions sur la pertinence de la théorie de la valeur-travail car ce n'est pas l'objet des livres de B. Friot.

[11] K. Marx, Le Capital, Livre I, 1867, Œuvres, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome I, p. 645.

[12] J.-M. Harribey, « Contre le retour de l'épargne préalable, pour une conception sociale de la monnaie », Séminaire des Économistes atterrés », 24 mars 2012, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/monnaie/monnaie-epargne.pdf>.